

**Termes de référence pour un.e Consultant.e
Avocats Sans Frontières – Tunisie**

Avocats Sans Frontières en Tunisie recrute un.e Consultant.e pour former et accompagner un groupe d'étudiant.e.s en Droit pour participer à une compétition de meilleur plaidoirie dans le cadre d'un procès fictif	
Objectif du projet	Cette activité rentre dans le cadre du projet VIH et Droits Humains « Améliorer l'accès aux services de prévention et de traitement ainsi que les droits humains des populations clés en Tunisie »
Date de démarrage	Date de démarrage souhaitée : 04 Septembre 2023
Contact ASF et date de clôture des candidatures	aderbali@asf.be Clôture : 02 Septembre 2023

1. Présentation de l'organisation

Créée en 1992, Avocats Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale internationale de droit belge, qui a pour mission de soutenir la réalisation d'une société juste et équitable et dans laquelle le droit est au service des groupes et des populations en situation de vulnérabilité. Son objectif principal est de contribuer à la mise en place d'institutions et de mécanismes permettant l'accès à une justice indépendante et impartiale, capable d'assurer la sécurité juridique et de garantir la protection et l'effectivité des droits fondamentaux pour tous. Elle met en place des activités très diverses pour garantir l'accès à la justice des plus vulnérables et la mise en place de systèmes légaux capables de les protéger.

ASF est engagée sur plusieurs axes d'intervention (accès à la justice, justice pénale internationale, lutte contre la torture, promotion des droits économiques et sociaux, défense des droits civils et politiques, soutien et protection des défenseurs des droits humains, etc.) et dispose de missions permanentes en Ouganda, en République Démocratique du Congo, au Maroc, en Tunisie et en République centrafricaine.

2. Présentation d'ASF en Tunisie

Active en Tunisie depuis février 2012, ASF vise à renforcer les acteurs de la société civile travaillant dans le secteur de l'aide légale, de la justice transitionnelle et de la mise en place des réformes, afin de les aider à améliorer la qualité de leurs services et l'efficacité de leur action, et pour participer aux réformes de la justice entamée en Tunisie. C'est dans ce contexte que travaille actuellement la mission d'Avocats Sans Frontières en Tunisie, par la mise en œuvre de plusieurs projets en partenariat avec des acteurs tunisiens (ONG de droits humains et professionnels du droit) : il s'agit à la fois de les accompagner dans la réforme de la justice, dans la promotion et la défense des droits humains, dans la protection des acquis constitutionnels et dans la création de services d'aide légale accessibles et de qualité pour les personnes en situation de vulnérabilité.

3. Présentation du contexte et du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme en partenariat avec l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP en partenariat avec des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de prévention et lutte contre le VIH/ Sida en Tunisie.

Le projet cible tout particulièrement les personnes atteintes ou exposées au VIH notamment en leur facilitant l'accès aux services d'aide juridique, mais également à travers l'animation de réunions de sensibilisation des populations clés sur le volet des droits humains, et l'organisation des sessions de formation pour le personnel de santé, les avocats, les magistrats, les ONG et les agents communautaires.

La facilitation de l'accès aux services d'aide légale adaptés aux besoins des groupes répond à l'une des missions majeures d'ASF en Tunisie : permettre aux groupes les plus vulnérables de la population, d'accéder à la justice, tout en identifiant, sur la base des données collectées via le mécanisme d'aide légale mis en place, les axes stratégiques de plaidoyer afin d'optimiser l'accès à ces services et d'améliorer leur qualité, qu'ils soient de nature institutionnelle ou organisationnelle.

4. Tâches de/ de la consultant.e :

- Former un groupe d'étudiant.e.s en droit pour participer à une compétition de meilleure plaidoirie dans le cadre d'un procès fictif sur : la recherche de précédents juridiques, l'élaboration d'arguments, la préparation des témoins et la planification de la stratégie.
- Accompagnement pour la préparation au jour de la compétition.

5. Livrables attendus

- Un plan de la formation.
- Un rapport de la formation avec les principales recommandations.

6. Durée de la consultance :

La durée de la prestation comprend un jour de préparation, deux jours de formation et 3 jours d'accompagnement des 3 groupes à compter de la date de signature du contrat. La date de remise des livrables dépendra de la date de début et sera notifiée dans le contrat.

7. Profil recherché

- Le prestataire doit être un.e avocat.e ayant au moins 5 années d'expérience
- Le prestataire devra en outre fournir les références récentes pour des services analogues réalisés ou en cours de réalisation
- Le prestataire devra s'engager à la plus grande confidentialité quant aux informations qui seront mises à sa disposition, et à ne pas les divulguer sous aucun prétexte et ce, pendant et après la durée de la consultation
- Le prestataire doit être sensible aux thématiques des droits humains et la lutte contre les discriminations ;
- Le prestataire s'engage à la plus grande confidentialité quant aux informations qui seront mises à sa disposition, et à ne pas les divulguer sous aucun prétexte et ce, pendant et après la durée de sa mission ;

8. Comment postuler ?

Merci d'envoyer les documents suivants :

- Au moins une référence relative à une prestation similaire
- Proposition technique montrant la bonne compréhension des termes de référence de la mission (2 pages max)
- Une proposition financière.

A envoyer au plus tard le 02 Septembre 2023, en précisant "Procès fictif- VIH-DH " en objet, à l'adresse suivante : consultances-tunisie@asf.be et cc : aderbali@asf.be

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Pour des raisons de ressources humaines limitées, seul.e.s les candidat.e.s présélectionné.e.s seront contacté.e.s.